

Faen infos



Numérique à l'école



Le ministre de l'Éducation nationale a présenté jeudi 25 novembre son plan de développement du numérique à l'école.

Si un tel plan est une nécessité, un certain nombre de questions restent posées quant à son contenu et à sa mise en application, notamment en ce qui concerne le choix de l'enseignant référent et de son éventuelle rémunération.

Se posent également le problème de la formation des enseignants, sachant que dans ce domaine, les moyens ne cessent de baisser, et celui de l'entretien de l'équipement des établissements, par ailleurs souvent insuffisant.

Il y a fort à parier que ce plan ne se résume qu'à un simple effet d'annonce.

Salaires

Selon le rapport annuel de la Fonction Publique qui vient de paraître, les fonctionnaires ne sont pas les « nantis » que certains dénoncent. Parmi eux, les enseignants, comparativement aux autres cadres, sont largement derniers de la classe en termes de salaires.

Voici les données que ce rapport relève en salaire mensuel moyen des cadres en France :



- Privé : 3 997 euros ;
- Fonction Publique d'État hors enseignants et police : 3 668 euros ;
- Fonction publique Hospitalière (hors médecins) : 3 591 euros ;
- Police et prisons : 3 239 euros ;
- Fonction publique Territoriale : 3 078 euros ;
- **Enseignants : 2 364 euros.**

Et pire, pour les seuls enseignants du 1er degré, le salaire moyen est encore plus faible...

Au moment où le ministre de l'Éducation nationale prétend en avoir fini avec la revalorisation des enseignants malgré les engagements présidentiels, ces chiffres sont édifiants.

Et dire que les salaires des enseignants vont baisser dans les prochaines années par le jeu du blocage de la valeur du point d'indice et de l'augmentation des retenues, notamment pour pension...

La FAEN continue de revendiquer une véritable revalorisation pour tous les personnels de l'Éducation Nationale, y compris pour les enseignants.

Réforme du lycée

Lors d'une conférence de presse de l'académie des sciences sur « la formation continue des professeurs enseignant les sciences à l'école, au collège et au lycée », le président du comité sur l'enseignement des sciences de cette académie a évoqué ses **craintes pour la qualité de l'enseignement scientifique**, en particulier en raison « de la baisse du nombre d'heures de cours », suite à la réforme du lycée, laquelle entrera en application en septembre 2011 pour les classes de première, qui ne compteront plus alors que 35% d'enseignements scientifiques.



Onze associations et sociétés ainsi que 45 scientifiques ont lancé début novembre une pétition et un appel au ministre de l'Éducation nationale afin qu'il prenne « conscience des conséquences de la réforme actuelle du lycée sur l'avenir de notre pays ».

Dès la parution du projet de réforme des lycées, nous avons tiré la sonnette d'alarme sur les conséquences prévisibles de la suppression de l'enseignement scientifique du tronc commun en première et terminale.

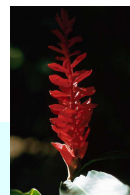


Domage qu'on ne nous ait pas alors entendus.

Départ en retraite des instituteurs et professeurs des écoles

A l'occasion de la venue à Paris de **Diana YIENG KOW**, **secrétaire générale du STIP-FAEN**, un courrier concernant le départ en retraite de certains instituteurs et professeurs des écoles, notamment en Polynésie et à La Réunion, où l'année scolaire commence avant la fin août, a été adressé au Ministre de l'Éducation nationale.

Vous en trouverez le texte ci-contre.



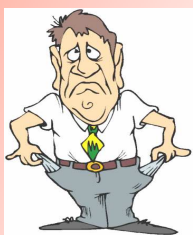
Paie des fonctionnaires

Un décret d'avance présenté par le gouvernement sur lequel les commissions des finances de l'assemblée nationale et du Sénat viennent de donner un avis favorable prévoit de **débloquer en urgence 930,7 millions d'euros pour pouvoir verser, en décembre 2010, les rémunérations des agents de huit ministères,... dont ceux de l'Éducation nationale.**

Selon la commission des finances du Sénat, les « besoins urgents » de financement pour décembre 2010 sont la conséquence de « départs en retraite inférieurs aux anticipations ».

Or, le maintien en activité des fonctionnaires en âge de partir à la retraite a une incidence mécanique sur l'augmentation de la masse salariale de l'État.

Nous l'avons échappé belle... mais avec l'allongement à 62 et 67 ans de la durée d'activité...



« Monsieur le Ministre,

L'article 46 de la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 a modifié l'article L921-4 du code des pensions civiles et militaires pour la date de départ en retraite des personnels enseignants appartenant aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles qui remplissent les conditions d'âge pour obtenir la jouissance immédiate de leur pension en cours d'année scolaire.

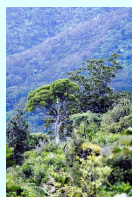


Jusqu'alors ils étaient maintenus en activité jusqu'à la fin de l'année scolaire.

La modification apportée par la nouvelle loi fait qu'à partir du 1^{er} juillet 2011, ce n'est plus la fin de l'année scolaire qui sera retenue mais le 31 août.

Or pour certains instituteurs et professeurs des écoles, notamment en Polynésie et à La Réunion, l'année scolaire commence avant la fin août.

Nous voudrions avoir l'assurance que l'application de l'article L921-4, dans sa nouvelle rédaction, permettra bien aux personnels qui remplissent déjà les conditions d'âge pour obtenir une pension d'être en retraite le 1^{er} septembre et de percevoir à partir de cette date leur pension même si l'année scolaire est déjà entamée en raison d'une rentrée ayant lieu avant le 31 août ».



Non titulaires

Une concertation est engagée à l'Éducation nationale sur d'éventuelles mesures de titularisation.



Le secrétaire d'État auprès du ministre du

Budget, des Comptes publics, de la Fonction Publique et de la Réforme de l'État, Georges TRON, a prévenu qu'il ne s'agirait pas d'un ènième plan de titularisation.

La FAEN sera reçue le mardi 7 décembre 2010 sur ce dossier.